

DÉCÈS DE L'EXPLOITANT INDIVIDUEL AVEC MAINTIEN PROVISOIRE DE L'IMMATRICULATION

Attention : les documents doivent être fournis en 2 exemplaires dont 1 original pour le Greffe

PIÈCES OBLIGATOIRES

ADJONCTION	SUPPRESSION
<ul style="list-style-type: none"> ● Le FORMULAIRE P2 à compléter et à signer (par le chef d'entreprises) ● ACTE DE DÉCÈS original ● COPIE ACTE DE NOTORIÉTÉ ● COPIE PIÈCE D'IDENTITÉ de l'exploitant désigné ● ATTESTATION DE NON CONDAMNATION de l'exploitant désigné ● La DÉCLARATION CMA 31 à compléter et à signer 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le FORMULAIRE P2 à compléter et à signer (par le chef d'entreprises) ● ACTE DE DÉCÈS original ● La DÉCLARATION CMA 31 à compléter et à signer

FRAIS Chambre de Métiers + Greffe

- ◆ Consulter le site de la Chambre de Métiers (www.cm-toulouse.fr) - « **Tarifs** »

POUVOIR

- ◆ Si vous mandatez une personne : complétez le **Pouvoir** en 2 exemplaires (avec signature originale)